

ALIX DE COURCELLE
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 1 000 euros
Siège social : 2 PLACE Jean V, Bureau 3,
42000 NANTES
951 969 336 RCS NANTES

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 17 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 17 juin,
A 11 heures 30,

La Société MA DEMEURE, Société par actions simplifiée au capital de 60 500 euros, ayant son siège social 20 Rue André Didier, 70000 NOIDANS LES VESOUL, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 828 743 468 RCS VESOUL, Représentée par Madame Alix ANDREANI, en sa qualité de Présidente,

Associée Unique de la société ALIX DE COURCELLE

En présence de Madame Alix ANDREANI, Présidente non associée de la Société,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

Madame Alix ANDREANI, Présidente non associée a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024. La Société est une micro entreprise au sens de l'article L. 230-1 du Code de commerce et est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1, IV du même code.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2024 et quitus à la Présidente,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Reprise des engagements souscrits pour le compte de la Société avant son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associée Unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, elle donne à la Présidente quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

L'Associée Unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique, sur proposition de la Présidente de la Société, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 16 523,28 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	16 523,28 euros
A la réserve légale	100,00 euros
Au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à 16 423,28 euros.	16 423,28 euros

L'Associée Unique prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

TROISIÈME DÉCISION

L'Associée Unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIÈME DÉCISION

L'Associée Unique décide, conformément aux dispositions de l'article L. 210-6 du Code de commerce, de reprendre au compte de la Société tous les actes et engagements souscrits en son nom préalablement à son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés, tels qu'ils figurent dans l'état annexé au présent procès-verbal.

CINQUIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Pour la société MA DEMEURE
Madame Alix ANDREANI

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Alix ANDREANI".



Comptes annuels 2024

Exercice du 14/04/2023 au 31/12/2024

ALIX DE COURCELLE

57 RUE MAL JOFFRE
44000 NANTES

SIREN : 951.969.336

Statut juridique : SAS

N° TVA : FR70951969336

WITY

SAS au capital de 100000 Euros - SIREN : 822254389
244 RUE CLAUDE FRANCOIS, 34080 MONTPELLIER
Tél : 01 84 20 48 00 - <https://wity.fr/>

Sommaire

Attestation	3
Bilan	4
Compte de résultat	7
Détails des comptes	10
Bilan détaillé — Actif	11
Bilan détaillé — Passif	12
Compte de résultat détaillé	13
Dossier de gestion	14
SIG synthétiques	15
SIG détaillés	16
Liasse fiscale	17

Attestation

Attestation sans réserve

Conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de ALIX DE COURCELLE relatifs à l'exercice du 14/04/2023 au 31/12/2024, qui se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan : 23 838,88 €
- Chiffre d'affaires : 35 840,00 €
- Résultat net comptable : 16 523,28 €

Nos diligences ont été réalisés conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicables à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Dans le cadre de la mission, nous avons relevé les points suivants qui ont une incidence sur la cohérence et la vraisemblance des comptes :

- Les soldes des comptes clients et fournisseurs à la clôture nous ont été transmis et validés par le client sous sa responsabilité. Nous n'avons pas procédé à des vérifications spécifiques à ce niveau.

Sur la base de nos travaux, et sous réserve de l'incidence des observations décrites dans le paragraphe ci-dessous, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à MONTPELLIER le 26/03/2025.

Maxime RICARD,
Expert-Comptable

Bilan

Bilan actif

		31/12/2024		
		Brut	Amort. Prov.	Net
	Capital souscrit non appelé (I)			
	IMMobilisations incorporelles			
	Frais d'établissement			
	Frais de recherche et de développement			
	Concessions, brevets, licences, marques, ...			
	Fonds commercial	23 500		23 500
	Autres immobilisations incorporelles			
	Avances et acomptes			
	IMMobilisations corporelles			
	Terrains			
	Constructions			
	Installations techniques, matériel, ...			
	Autres immobilisations corporelles			
	Immobilisations corporelles en cours			
	Avances et acomptes			
	IMMobilisations financières			
	Participations			
	Créances rattachées à des participations			
	Autres titres immobilisés			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	TOTAL ACTIF IMMobilisé (II)	23 500		23 500
	STOCKS ET EN-COURS			
	Matières premières			
	En-cours de production			
	Produits intermédiaires et finis			
	Marchandises			
	Avances et acomptes versés sur commandes			
	CRÉANCES			
	Créances clients et comptes rattachés			
	Autres créances			
	Capital souscrit appelé non versé			
	VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT			
	Actions propres			
	Autres titres et instruments de trésorerie			
	DISPONIBILITÉS	339		339
	CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE			
	TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	339		339
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)			
	Primes de remboursement des obligations (V)			
	Écarts de conversion actif (VI)			
	TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	23 839		23 839

Bilan passif

		31/12/2024
		Net
CAPITAUX PROPRES	Capital	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	
	Écarts de réévaluation	
	Écarts d'équivalence	
	RÉSERVES	
	Réserve légale	
	Réserves statutaires ou contractuelles	
	Réserves réglementées	
	Réserves indisponibles	
	Autres réserves	
	Report à nouveau	
	Résultat de l'exercice	16 523
	Subventions d'investissement	
	Provisions réglementées	
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)		17 523
AUTRES F.P.	Produit des émissions de titres participatifs	
	Avances conditionnées	
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)		
PROV.	Provisions pour risques	
	Provisions pour charges	
TOTAL PROVISIONS (II)		
DETTES	Emprunts obligataires convertibles	
	Autres emprunts obligataires	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
	Emprunts et dettes financières diverses	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 400
	Dettes fiscales et sociales	2 916
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
	Autres dettes	
	Produits constatés d'avance	
TOTAL DETTES (III)		6 316
Écarts de conversion passif (IV)		
TOTAL PASSIF (I+I BIS+II+III+IV)		23 839

Compte de résultat

Compte de résultat

		14/04/2023 - 31/12/2024
		Net
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises Production vendue de biens Production vendue de services MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	35 840 35 840
CHARGES D'EXPLOITATION	Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges Autres produits TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	16 401 35 840
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		19 439
QUOTES-PART DE RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN		
	Bénéfice attribué ou perte transférée (III) Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)	
PRODUITS FINANCIERS	De participations D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (VI)	
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)		

		14/04/2023 - 31/12/2024
		Net
	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I - II + III - IV + V - VI)	
PRODUITS EXCEPTION.		19 439
	Sur opérations de gestion	
	Sur opérations en capital	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	
	TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	
CHARGES EXCEPTION.		
	Sur opérations de gestion	
	Sur opérations en capital	
	Dotations aux amortissements et aux provisions	
	TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		
	Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	
	Impôts sur les bénéfices (X)	2 916
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		16 523

Détails des comptes

Bilan détaillé — Actif

	14/04/2023 - 31/12/2024	Solde net
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ (I)		
ACTIF IMMOBILISÉ		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
FONDS COMMERCIAL	23 500	
20600000 - DROIT AU BAIL	23 500	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	23 500	
ACTIF CIRCULANT		
DISPONIBILITÉS		
DISPONIBILITÉS		339
51210010 - BANQUE FIDUCIAL - 0137825001A - ALIX DE CO		339
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	339	
CHARGES À RÉPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES (IV)		
PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS (V)		
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (VI)		
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)		23 839

Bilan détaillé — Passif

	14/04/2023 - 31/12/2024
	Solde net
CAPITAUX PROPRES	
CAPITAL	1 000
10130000 - CAPITAL SOUSCRIT - APPELÉ, VERSÉ	1 000
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	16 523
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	17 523
AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)	
PROVISIONS (II)	
DETTES	
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	3 400
40100000 - FOURNISSEURS	3 400
DETTES FISCALES ET SOCIALES	2 916
44400000 - ETAT - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	2 916
TOTAL DETTES (III)	6 316
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)	
TOTAL PASSIF (I + I BIS + II + III + IV)	23 839

Compte de résultat détaillé

	14/04/2023 - 31/12/2024
	Solde net
PRODUITS D'EXPLOITATION	
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	35 840
70600000 - PRESTATIONS DE SERVICES	35 840
	MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES
	35 840
	TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)
	35 840
CHARGES D'EXPLOITATION	
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	16 401
61320000 - LOCATIONS IMMOBILIÈRES	10 325
62200000 - RÉMUNÉRATIONS D'INTERMÉDIAIRES ET HONORAIRES	2 940
62260000 - HONORAIRES	2 705
62270000 - FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	143
62700000 - SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILÉS	288
	TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)
	16 401
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	19 439
	TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)
	TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (VI)
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	
	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I - II + III - IV + V - VI)
	19 439
PRODUITS EXCEPTION.	
	TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)
	TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (X)	2 916
69500000 - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	2 916
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)
	35 840
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)
	19 317
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	16 523

Dossier de gestion

SIG synthétiques

		14/04/2023 - 31/12/2024	
		Solde net (€)	(%)
	CHIFFRE D'AFFAIRES	35 840	100
+ VENTES DE MARCHANDISES			100
- COÛTS D'ACHAT DES MARCHANDISES VENDUES			
	MARGE COMMERCIALE		
+ PRODUCTION VENDUE		35 840	100
+ PRODUCTION STOCKÉE OU DESTOCKAGE			
+ PRODUCTION IMMOBILISÉE			
	PRODUCTION DE L'EXERCICE	35 840	100
- MP, APPROVISIONNEMENTS CONSOMMÉS			
- SOUS TRAITANCE DIRECTE			
	MARGE BRUTE DE PRODUCTION	35 840	100
	MARGE TOTALE	35 840	100
- AUTRES ACHATS			
- CHARGES EXTERNES		-16 401	-46
	VALEUR AJOUTÉE	19 439	54
+ SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			
- IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			
- CHARGES DE PERSONNEL			
	EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	19 439	54
+ AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
+ REPRISES AMORTS, PROVS, TRANSFERTS DE CHARGES			
- DOTATIONS AUX AMORTS ET AUX PROVS			
- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION	19 439	54
+ QP DE RÉSULTAT POSITIF SUR OPÉRATIONS EN COMMUN			
+ PRODUITS FINANCIERS			
- QP DE RÉSULTAT NÉGATIF SUR OPÉRATIONS EN COMMUN			
- CHARGES FINANCIÈRES			
	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	19 439	54
+ PRODUITS EXCEPTIONNELS			
- CHARGES EXCEPTIONNELLES			
	RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		
- PARTICIPATION DES SALARIÉS			
- IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES		-2 916	-8
	RÉSULTAT NET	16 523	46

SIG détaillés

	14/04/2023 - 31/12/2024	
	Solde net (€)	(%)
CHIFFRE D'AFFAIRES	35 840	100
MARGE COMMERCIALE		
+ PRODUCTION VENDUE	35 840	100
7060 - PRESTATIONS DE SERVICES	-35 840	-100
PRODUCTION DE L'EXERCICE	35 840	100
MARGE BRUTE DE PRODUCTION	35 840	100
MARGE TOTALE	35 840	100
- CHARGES EXTERNES	-16 401	-46
6132 - LOCATIONS IMMOBILIÈRES	10 325	29
6220 - RÉMUNÉRATIONS D'INTERMÉDIAIRES ET HONORAIRES	2 940	8
6226 - HONORAIRES	2 705	8
6227 - FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	143	
6270 - SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILÉS	288	1
VALEUR AJOUTÉE	19 439	54
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	19 439	54
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	19 439	54
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	19 439	54
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		
- IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	-2 916	-8
6950 - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	2 916	8
RÉSULTAT NET	16 523	46

Liasse fiscale

1. BILAN SIMPLIFIÉ

Désignation de l'entreprise <u>ALIX DE COURCELLE - SIREN : 951969336</u>				Néant <input type="checkbox"/>			
Durée de l'exercice en nombre de mois <u>21</u> Durée de l'exercice précédent <u> </u>							
		Exercice N clos le <u>31/12/2024</u>					
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	010	23 500	012			
	Immobilisations incorporelles - Autres	014		016			
	Immobilisations corporelles	028		030			
	Immobilisations financières (1)	040		042			
	TOTAL I (5)	044	23 500	048			
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052			
	Stocks marchandises	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) clients et comptes rattachés	068		070			
	Créances autres (3)	072		074			
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	339	086			
	Charges constatées d'avance	092		094			
	TOTAL II	096	339	098			
	TOTAL GENERAL (I + II)	110	23 839	112			
PASSIF		Exercice N NET					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel		120	1 000			
	Ecarts de réévaluation			124			
	Réserve légale			126			
	Réserves réglementées			130			
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres...)	131		132			
	Report à nouveau			134			
	Résultat de l'exercice			136			
	Subventions d'investissement			137			
	Provisions réglementées			140			
	TOTAL I	142		17 523			
	Provisions pour risques et charges		TOTAL II	154			
DETTE(S) (4)	Emprunts et dettes assimilées			156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164			
	Fournisseurs et comptes rattachés			166			
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)	169		172			
	Comptes courants d'associés			173			
	Autres dettes			175			
	Produits constatés d'avance			174			
	TOTAL III	176		6 316			
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	180		23 839			
RENOVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
(2)	Dont créances à plus d'un an	197			Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182	23 500
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	

2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2025
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise ALIX DE COURCELLE - SIREN : 951969336						<input type="checkbox"/>
A - RÉSULTAT COMPTABLE						N clos le 31/12/2024
Ventes de marchandises			209		210	
Production vendue biens			215		214	
Production vendue services			217		218	35 840
Production stockée					222	
Production immobilisée					224	
Subventions d'exploitation reçues					226	
Autres produits					230	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						35 840
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					234	
Variation de stock (marchandises)					236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					238	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					240	
Autres charges externes	dont crédit-bail mobilier			immobilier		242
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)			243	244
Rémunérations du personnel					250	
Charges sociales					252	
Dotations aux amortissements	dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI				255	254
Dotations aux provisions					256	
Autres charges	Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger			259		262
	Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles			260		
Total des charges d'exploitation (II)						16 401
1 - Résultat d'exploitation (I - II)					270	19 439
Produits financiers			(III)			280
Produits exceptionnels			(IV)			290
Charges financières			(V)			294
Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)			(VI)	347	300
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinque D)				348	
Impôts sur les bénéfices			(VII)			306
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)					310	16 523
B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col.2					16 523
RÉINTÉGRATIONS						
	Rémunérations et avantages personnels non déductibles					
	Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles					
	Provisions non déductibles					
	Impôts et taxes non déductibles					
	Divers dt intérêts excédentaires	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC	248	330
	Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier			(Part de loyers de réintégration)	249	251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					
DÉDUCTIONS						
	Entreprise nouvelle					
	France Ruralités Revitalisation (FRR)	181		Zone franche urbaine	987	
	Zone restruct. défense	127		Jeune entreprise innovante	989	
	Bassins d'emploi à redynamiser	991		Zone revitalisation rurale	138	
	ZFANG 44 quaterdecies	345		Investissements et souscriptions outre-mer	344	
	Bassins urbains à dynamiser – BUD	992		Zone de développement prioritaire	993	
	Dont divers					
				Créance report en arrière du déficit	346	
				Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655	
				Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	
				Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645	
				Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647	
				Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648	
				Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641	
				Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990	
				Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649	
	Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs			Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352	19 439
	Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)				356	
	Déficits antérieurs reportables					360
	Résultat fiscal après imputation des déficits			Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370	19 439
						372

3. IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise <u>ALIX DE COURCELLE - SIREN : 951969336</u>										Néant <input type="checkbox"/>
I IMMOBILISATIONS			Valeur brute des immobilisations en début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	0	402	23 500	404	0	406	23 500	0
	Autres	410	0	412	0	414	0	416	0	0
Terrains		420	0	422	0	424	0	426	0	0
Constructions		430	0	432	0	434	0	436	0	0
Installations techniques, matériel et outillage industriels		440	0	442	0	444	0	446	0	0
Installations générales, aménagements divers		450	0	452	0	454	0	456	0	0
Matériel de transport		460	0	462	0	464	0	466	0	0
Autres immobilisations corporelles		470	0	472	0	474	0	476	0	0
Immobilisations financières		480	0	482	0	484	0	486	0	0
TOTAL		490	0	492	23 500	494	0	496	23 500	0
II AMORTISSEMENTS			Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial			495	0	497	0	498	0	499	0
Autres immobilisations incorporelles			500	0	502	0	504	0	506	0
Terrains			510	0	512	0	514	0	516	0
Constructions			520	0	522	0	524	0	526	0
Installations techniques, matériel et outillage industriel			530	0	532	0	534	0	536	0
Installations générales, aménagements divers			540	0	542	0	544	0	546	0
Matériel de transport			550	0	552	0	554	0	556	0
Autres immobilisations corporelles			560	0	562	0	564	0	566	0
TOTAL			570	0	572	0	574	0	576	0
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR										
Nature des immobilisations cédées 1 virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé										
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values					
					Court terme	Long terme				19%
1							19%	15% ou 12,8%	0%	
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	0	580	0	582	0	584	0	586	0
Plus-values taxables à 19%				579	0	Régularisations	590	0	583	0
TOTAL					596		0	585	0	597
								0	599	0

4. RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Désignation de l'entreprise <u>ALIX DE COURCELLE - SIREN : 951969336</u>								Néant <input type="checkbox"/>
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	0	602	0	604	0	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601	0	603	0	605	0	607
	Autres provisions réglementées	610	0	612	0	614	0	616
Provisions pour risques et charges		620	0	622	0	624	0	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	0	632	0	634	0	636
	Sur stocks et en cours	640	0	642	0	644	0	646
	Sur comptes clients	650	0	652	0	654	0	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	0	662	0	664	0	666
	TOTAL	680	0	682	0	684	0	686
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					Dotations	Reprises		
Fonds commercial				681	0	683	0	
Autres immobilisations incorporelles				700	0	705	0	
Terrains				710	0	715	0	
Constructions				720	0	725	0	
Installations techniques, matériel et outillage				730	0	735	0	
Installations générales agencements aménagements divers				740	0	745	0	
Matériel de transport				750	0	755	0	
Autres immobilisations corporelles				760	0	765	0	
	TOTAL	770	0	775	0	0	0	
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					TOTAL à reporter	780	0	
1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes						0	0	
2							0	
3							0	
4							0	
5							0	
6							0	
II DÉFICITS REPORTABLES					TOTAL à reporter	780	0	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent					982		0	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)					982 bis		0	
Nombre d'opérations sur l'exercice					982 ter	0	0	
Déficits imputés					983		0	
Déficits reportables					984		0	
Déficits de l'exercice					860		0	
Total des déficits restant à reporter					870		0	
III DIVERS								
Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin			325	0	381	0	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327	0		0	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326	0	380	0	
N° du centre de gestion agréé					388	0	0	
Montant de la TVA collectée					374		0	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)					378		0	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant					399		0	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					398		0	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					397		0	

5. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : ALIX DE COURCELLE - SIREN : 951969336		Néant <input checked="" type="checkbox"/>
Exercice ouvert le : 14/04/2023 et clos le : 31/12/2024		Données en nombre de mois : 21
DÉCLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel :		376
	Dont apprentis	657
	Dont handicapés	651
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE		
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105
		TOTAL 1 106
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143
Subventions d'exploitation reçues		113
Variation positive des stocks		111
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153
		TOTAL 2 144
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats		121
Variation négative des stocks		145
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		150
		TOTAL 3 152
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée Total 1 + Total 2 - Total 3		137
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE		
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE		
Mono-établissement au sens de la CVAE		020 <input type="checkbox"/>
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022
Effectifs au sens de la CVAE		023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026
Période de référence	024	160
Date de cessation		186

6. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Néant

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ALIX DE COURCELLE - SIREN : 951969336

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	1000
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	0
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	1	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	1000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination MA DEMEURE
N° SIREN (si société établie en France) 828743468 % de détention 100 Nb de parts ou actions 1000
Adresse :
20 Rue André Didier
70000 NOIDANS LES VESOUL
FRANCE

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre	Nom de famille	% de détention	Nb de parts ou actions
Nom d'usage			
Naissance : Date	N° Département	Commune	Pays
Adresse :			

Titre	Nom de famille	% de détention	Nb de parts ou actions
Nom d'usage			
Naissance : Date	N° Département	Commune	Pays
Adresse :			

7. FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ALIX DE COURCELLE - SIREN : 951969336

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	
--	-----	--

Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse :		

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

N°2069-RCI-SD
(2025)



N° 15252*11
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

**Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt
doit être transmis obligatoirement par voie électronique.**

Exercice du	14/04/2023	au	31/12/2024	ou Année :	2024
Dénomination de l'entreprise : ALIX DE COURCELLE				Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
SIREN de l'entreprise : SIREN : 951969336			PME au sens communautaire <input type="checkbox"/>		
Régime de l'intégration fiscale (<i>article 223 A du CGI</i>) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (<i>article 49 septies Q de l'annexe III au CGI</i>)					
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>					
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)					
Dénomination, SIREN et adresse					

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES			
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (<i>article 220 undecies A du CGI</i>) cf n°2079-VLO-FC-SD			
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (<i>article 220 undecies du CGI</i>) cf n°2079-RIP-FC-SD			
Autres créances non reportable et non restituables			
CRÉANCES REPORTABLES			
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (<i>article 238 bis du CGI</i>) cf n°2069-M-FC-SD			
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen			
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 × 9 %3) + (ligne 2 × 9 %3) × 10/90 + ligne 3) (<i>article 244 quater C du CGI</i>) cf n°2079-CICE-FC-SD			
dont montant préfinancé			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte		1	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l' <i>article L 3141-32 du code du travail</i>		2	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés		3	
Réduction d'impôt collectivités outre-mer (<i>article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021</i>)			
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (<i>article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022</i>)			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE			
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (<i>article 244 quater M du CGI</i>) cf n°2079-FCE-FC-SD			
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (<i>article 220 nonies du CGI</i>) cf n°2079-RS-FC-SD			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (<i>article 220 sexies du CGI</i>) cf n°2069-CI-FC-SD			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (<i>article 220 sexies du CGI</i>) cf n°2079-AV-FC-SD			
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (<i>article 220 quaterdecies du CGI</i>) cf n°2079-CINT-FC-SD			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (<i>article 220 quindecies du CGI</i>) cf 2079-SV-FC-SD			
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (<i>article 220 sexdecies du CGI</i>) cf 2079-RT-FC-SD			
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (<i>article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021</i>)			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (<i>article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021</i>)			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (<i>article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021</i>)			
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » (<i>article 244 quater I</i>)			
Crédit d'impôt prêt avance mutation à taux zéro « PAM TZ » (<i>article 244 quater T du CGI</i>)			

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (<i>article 136 du CGI</i>)	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (<i>article 244 quater E du CGI</i>) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (<i>article 244 quater B du CGI</i>) cf n°2069-A-SD	
dans lequel le montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" (<i>article 244 quater B bis du CGI</i>) cf n°2069-A-SD	
CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité (<i>article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021</i>) cf. n°2078-G- SD	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille (<i>article 244 quater F du CGI</i>) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (<i>article 244 quater L du CGI</i>) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (<i>article 220 octies du CGI</i>) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (<i>article 244 quater O du CGI</i>) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (<i>article 220 terdecies du CGI</i>) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales (<i>article 220 septdecies du CGI</i>)	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (<i>article 244 quater U du CGI</i>) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (<i>article 244 quater V du CGI</i>) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (<i>article 200 undecies du CGI</i>) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (<i>article 244 quater W du CGI</i>) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (<i>article 244 quater X du CGI</i>) cf n° 2079-CIOL-SD	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT
(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

CALC219BF4

Identification de la société

Désignation de la société

ALIX DE COURCELLE – SIREN : 951969336

Adresse du siège social si différente

--

I. Résultats de l'exercice	
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	19 439
b Dont plus-value nette à court terme	
c Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	
B . Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
f Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	
II. Bénéfices soumis au taux réduit	
g Montant maximum exigible au taux réduit : 42500 € x durée de l'exercice en mois /12	19 439
h Dont plus-value nette à court terme imposable	
i Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	
j Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
k Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
Total lignes h à k	
19 439	
I. Bénéfices soumis au taux normal (a-c-h-i)	
m IV. Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19% (d-j-k)	

PROJET

Attestation de non-obligation de dépôt DECLOYER

Entreprise : ALIX DE COURCELLE

SIREN : 951969336

Attestation produite le 26/03/2025

AUCUNE OBLIGATION DE DECLOYER POUR CE SIREN

PROJET

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS (documents 2065 et 2065-Bis)

N° 2065-SD

2025

cerfa

N° 11084*26
ADAPTE À LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR TELEDEC.FR

Exercice ouvert le	14/04/2023	et clos le	31/12/2024	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société ALIX DE COURCELLE - SIREN : 951969336			Adresse du principal établissement **** LIASSE FISCALE TÉLÉDÉCLARÉE ****		
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement		
57 RUE MAL JOFFRE 44000 NANTES FRANCE					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
<i>Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)</i>					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées	La prise des fonctions de président ou de géra		Si vous avez changé d'activité, cochez la case		<input type="checkbox"/>
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION					
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit	0	
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	<input type="checkbox"/>	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
	Bénéfice imposable à 15%	19 439			
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		
PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (238 quindecies)				
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies -0 A	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art.44 terdecies	
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art 44 octies A	<input type="checkbox"/>	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	<input type="checkbox"/>	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies	
Bénéfice ou déficit exonéré					
Plus values exonérées relevant du taux de 15%					
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
dans le secteur productif, art 244 quater W (cocher la case)					<input type="checkbox"/>
D IMPUTATIONS					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		Oui	Si oui, indication du logiciel utilisé	PENNYLANE	
COMPTABLE, CONSEIL ET/OU CGA			Visa : CGA	<input type="checkbox"/>	Viseur conventionné <input type="checkbox"/>
Comptable :	<input type="checkbox"/> Salarié ?				
SAS WITY 244 RUE CLAUDE FRANCOIS 34080 MONTPELLIER Tél: 01 84 20 48 00 FRANCE					
Examen de conformité fiscale (ECF)		<input type="checkbox"/>	Nom du prestataire ECF		

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

			Si déposé néant, cochez la case :	<input checked="" type="checkbox"/>				
G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS								
Montant global brut des distributions:		payées par la société elle-même	a					
		payées par un établissement chargé du service des titres	b					
Montant des distrib. correspondt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires:			c					
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts			d					
Montant des autres distributions:			e					
			f					
			g					
			h					
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %			i					
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%			j					
Montant des revenus répartis			Total (a à h)					
H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS								
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP , sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants		Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées			
		à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits			à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
					Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
I DIVERS								
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)								
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION								
Rémunérations		Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)						
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages						
MVLT imposées		à 0 %	à 15 %	à 19 %				
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice								
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice								
MVLT réalisée au cours de l'exercice								
MVLT restant à reporter								
K OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS								
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice								
Nombre de reçus délivrés								



WITY

SAS au capital de 100000 Euros - SIREN : 822254389
244 RUE CLAUDE FRANCOIS, 34080 MONTPELLIER
Tél : 01 84 20 48 00 - <https://wity.fr/>